

Procès-Verbal

Séance du 22 Avril 2026

L' an 2026 et le 22 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à La Mairie sous la présidence de PIERRE Dominique Maire.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, LENOBLE Chantal, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Invités : Mme CLOSQUINET Sylvie, M. PIERRE Vincent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 7

Date de la convocation : 07/04/2026

Date d'affichage : 07/04/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 20/03/2026.

Objet(s) des délibérations

2026 11 : Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Guincourt,

Considérant que le Compte Financier Unique a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif qui était établi

par la commune et le Compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

M. le Maire présente les éléments suivants :

Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	41 243,03 €
Résultat de l'exercice	- 7 638,63 €
Résultat de fonctionnement	33 604,40 €

Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	27 311,82 €
Résultat de l'exercice	- 5 285,12 €
Résultat d'investissement	22 026,70 €

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote. M. Coutier est désigné comme Président de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Guincourt
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2026 12 : Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Report d'investissement : **22 026,70 € au compte 001.**

Report de fonctionnement : **33 604,40 € au compte 002.**

2026 13 : Vote des taxes locales 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de conserver les taux de 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 20,16 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,15 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 20,16 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,15 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2026 14 : Subventions communales 2026

Vu les demandes effectuées par le Comité de jeunesse de Guincourt et l'ADMR de Poix-Terron, Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes subventions communales qu'en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité pour l'année 2026 les subventions ci-dessous :

- 400 € au Comité de jeunesse de Guincourt
- 50 € à l'ADMR de Poix-Terron

2026 15 : Budget Primitif 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2026 de la commune comme suit:

Section de fonctionnement en équilibre : 126 680,40 €

Section d'investissement en équilibre : 90 210 €

- autorise monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein de la même section dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

2026 16 : Membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité pour la Commission Communale des Impôts Directs, les membres suivants :

Coutier Cyriaque, Coutier Francine, Morawiec Jean-Marc, Belloy Patrice, Morel Remi, Pierre Jocelyne, Buchholtz Freddy, Juzwizsyn Francine, Closquinet Pascal, Buchholtz Josette, Bourgain Cédrik, Lebeau Sylvie, Lenoble Chantal, Coutier Delphine, Henriot Odile, Closquinet Sylvie, Coutier Yves, Buchholtz Romaric, Coutier Lucian, Pierre Vincent, Rochon Sylvain, Legrand Pierre, Géraud Pierre, Gunther Valentin.

2026 17 : Conseillers communautaires

Vu le CGCT,

Vu l'article L273-11 du code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, "Les conseillers communautaires [...] sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Lors de l'élection du maire, les conseillers communautaires de la commune concernée sont [...] désignés selon ces modalités " Dans les communes ne disposant que d'un siège de conseiller communautaire, la loi a prévu la désignation d'un conseiller communautaire suppléant. Dans ce cas, l'ordre du tableau s'applique : le suppléant est le suivant du titulaire dans l'ordre du tableau.

Vu le tableau municipal établi suite aux élections municipales du 15/03/2026,

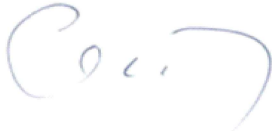
Le Conseil Municipal prend acte :

- Monsieur PIERRE Dominique, en sa qualité de Maire, est élu conseiller communautaire titulaire.
- Monsieur COUTIER Cyriaque, en sa qualité de 1er adjoint, est élu conseiller communautaire suppléant.

Informations diverses :

- Spectacle le samedi 13 juin prochain dans l'église, organisé par l'association Bronca.
- Syndicat d'eau : le nouveau Président est M. Zuccari Eric, maire d'Ecordal, le Vice-Président est M. Claude Michel, maire de Tourteron. Le siège du syndicat sera transféré à Ecordal.

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



En mairie, le 04/05/2026
Le Maire
Dominique PIERRE

